



Le 26 février 2021

**Objet : Informations pour les parents – mise à jour n° 14**

Chères familles de la CSSWL,

Nous sommes à quelques heures de la semaine de relâche et d'une pause bien méritée, et nous souhaitons profiter de l'occasion pour vous remercier de votre soutien et de votre patience au cours des derniers mois. Les élèves, les parents, les employés et les partenaires dans la communauté ont tous eu à s'adapter à cette pandémie et son lot de défis. De nombreuses mesures ont été mises en place dans les derniers mois. Voici deux mises à jour importantes.

**Soutien aux élèves**

Maintenant que le premier bulletin est terminé, les écoles et les centres terminent actuellement le travail permettant d'identifier et de mettre en priorité les élèves vulnérables pouvant bénéficier le plus de la mesure de tutorat annoncée par le gouvernement. Le financement reçu dans le cadre de cette mesure permettra à nos équipes-écoles d'offrir un certain nombre d'heures, d'où la nécessité d'établir une priorité.

La mesure contribuera principalement à combler les écarts pouvant être attribuables à la pandémie.

Néanmoins, la mesure de tutorat est l'une des diverses initiatives offertes pendant l'année scolaire. Les élèves qui ont besoin de soutien et d'aide additionnelle peuvent profiter des autres services offerts, comme les activités de récupération et d'aide aux devoirs, les initiatives scolaires locales et d'autres mesures de soutien. Votre école vous informera des initiatives qu'elle offre. L'objectif de ces mesures locales est d'aider l'élève à acquérir les habiletés nécessaires à la poursuite de ses apprentissages.

Nous avons également établi un partenariat avec LEARN Québec, un organisme à but non lucratif qui offre des services gratuits de tutorat et d'aide aux devoirs en ligne. Vous pouvez visiter le site web de l'organisme à l'adresse suivante : <https://www.learnquebec.ca/home>.

**Déclaration des cas de COVID-19 pendant la semaine de relâche**

Même si les enfants ne sont pas à l'école pendant la semaine de relâche, nous devons continuer à faire le suivi des cas de COVID-19 et d'isolement dans nos écoles et centres, conformément aux directives du ministère. Pendant la période du 27 février au 7 mars, nous demandons aux parents/tuteurs de remplir un [formulaire de déclaration](#) si leur enfant :

- a obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 ou
- a été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 et doit se placer en isolement.

Les informations sont transmises en toute confidentialité à l'équipe COVID de la commission scolaire, qui est responsable de faire le suivi des cas en collaboration avec chacun des CISSS sur son territoire. Le lien vers le formulaire est aussi affiché dans la section Nouvelles du site web de la [commission scolaire](#).

**NOUVEAU : Directives de la Santé publique – masques pour les élèves du PRIMAIRE**

De nouvelles mesures pour réduire le risque de propagation du virus ont été annoncées cette semaine par la Santé publique. Ainsi, les élèves fréquentant une école située en zone rouge devront porter le **masque de procédure pédiatrique** au retour de la relâche scolaire.

Toutes les écoles de la CSSWL sont actuellement situées en zone rouge. Veuillez noter toutefois que le gouvernement procédera à la distribution de ces masques en deux étapes : ceux-ci seront tout d'abord livrés aux écoles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et ensuite dans toutes les autres écoles situées en zone rouge.

**NOUVEAU – À compter du lundi 8 mars :**

- Les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année fréquentant une école située dans la [Communauté métropolitaine de Montréal \(CMM\)](#) devront porter le **masque de procédure pédiatrique en classe**, dans les **espaces communs** et dans **l'autobus scolaire**.
- Chaque école est responsable d'établir ses propres procédures de distribution de masques.
- Les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année fréquentant une école située à **l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)** devront porter le couvre-visage en classe, dans les espaces communs et dans l'autobus scolaire. **À compter du lundi 15 mars**, le couvre-visage sera remplacé par le masque de procédure pédiatrique.



450-621-5600  
1 866-621-5600

F 450-621-7929

Sir Wilfrid Laurier School Board  
235, montée Lesage  
Rosemère (Québec)  
J7A 4Y6



Les enfants en maternelle et en maternelle 4 ans ne sont pas obligés de porter le couvre-visage/masque de procédure. Ainsi, conformément aux directives de distribution du ministère, ces masques ne leur seront pas fournis.

Lorsqu'ils sont dehors pendant la récréation ou l'heure du dîner, les enfants ne sont pas obligés de porter leur masque de procédure pédiatrique/couvre-visage.

#### **Demeurer en sécurité pendant la semaine de relâche**

La relâche scolaire sera différente cette année, mais nous espérons que vous trouverez le temps de profiter du grand air, de prendre bien soin de vous-mêmes et de passer du temps de qualité avec les membres de votre bulle familiale.

Nous souhaitons vous rappeler qu'il est essentiel de suivre les [mesures sanitaires de la Santé publique](#) pour assurer la sécurité de votre famille et assurer à tous un retour sécuritaire en classe le 8 mars.

Vous jouez un rôle inestimable en nous aidant à limiter la propagation du virus, et nous vous en remercions.

#### **Ressources pour les élèves et les familles**

Notre équipe des Services pédagogiques a préparé une [liste de ressources](#) pour les élèves et les familles. Veuillez la consulter et n'hésitez pas à faire appel à ces organismes si vous avez besoin d'aide ou de soutien.

Nous souhaitons à toutes les familles de la CSSWL une semaine de relâche sécuritaire et vivifiante!



Gaëlle Absolonne  
Directrice générale



Paolo Galati  
Président

AN ENGLISH  
EDUCATION,  
A BILINGUAL  
FUTURE

UNE ÉDUCTION  
EN ANGLAIS,  
UN AVENIR  
BILINGUE